



Délibération
N° 2025-040

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AC502 (REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG DE PIETRANERA)

Date de la convocation : 09 JUILLET 2025

SEANCE DU 17 JUILLET 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX SEPT JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme GHELARDINI Vanina.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,

Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane,

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 5	Représentés : 4
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame la Présidente rappelle la procédure d'enquête parcellaire visant à permettre la réalisation du projet de requalification du centre bourg de Pietranera.

Durant la phase d'enquête, nous avons eu des retours positifs concernant la parcelle AC502.

Ce bien appartient aux conjoints GIAFFERI – NATALI. Il s'agit d'une portion de la parcelle AC502, d'une superficie de 26m², située à proximité du parking provisoire.

Coût de la portion de parcelle AC502 a été estimé par le service des domaines à 3 216 €. La Commune ayant proposé l'acquisition de cette portion de parcelle pour ce montant, et les propriétaires ayant donné leur accord,

Il s'agit d'autoriser le Maire à désigner un notaire et à signer l'acte d'achat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20250717-2025-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

- Approuve le programme et le projet d'acquisition
- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, à désigner un notaire
- Précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget (opération 1102)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

